

TARIFS DES HONORAIRES

Honoraires à la charge du vendeur sauf mention contraire du mandat

Honoraires de vente ou de recherche pour

Maison, Appartement, Terrain, Locaux et Bureaux

8 % en sus. du prix de vente pour un montant inférieur à 100 000 € ttc.

6 % en sus. du prix de vente pour un montant de 100 000 € à 200 000 € ttc.

5 % en sus. du prix de vente pour un montant supérieur à 200 000 € ttc.

Honoraires d'estimation

150 € ttc (maison, appartement, terrain, locaux et bureaux)

Honoraires de locations réglées à 50 % par le propriétaire et 50 % par le locataire

Maison, Appartement, Terrain, Locaux et Bureaux

Le montant sera défini selon le barème appliqué en fonction de la zone géographique
(Décret du 01 Aout 2014 et application à partir du 15 septembre 2014)